

Article 21 du Règlement

faite par le ministre de la Consommation et des Corporations auprès des intervenants . . .

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

[Traduction]

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'OCEAN RANGER—LES CONCLUSIONS DU SAFETY BOARD DES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le National Transportation Safety Board des États-Unis vient tout juste de publier ses conclusions sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*, il y a un an. Il appert que cette tragédie aurait pu être évitée si l'équipage avait reçu la formation voulue dans l'utilisation du système de régulation des ballasts. L'organisme a conclu qu'on n'avait pas montré à l'équipage comment utiliser le système auxiliaire. On s'est aperçu également que la procédure d'évacuation n'avait pas été montrée de façon appropriée à l'équipage, que les systèmes de lancement des bateaux de sauvetage auraient pu être plus efficaces et que la protection thermique aurait dû être meilleure.

Il faut alors se demander ce que le ministère fédéral de l'Énergie, qui est censé administrer et superviser ces opérations de forage au large des côtes, faisait avant la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Pourquoi n'a-t-il pas exigé une meilleure protection thermique? Pourquoi n'a-t-il pas exigé une meilleure formation de l'équipage? Comment se fait-il que les règlements et les méthodes administratives n'ont pu prévenir cette tragédie? Ce sont là des questions que je pose au gouvernement.

Pourquoi a-t-il refusé de renvoyer cette question à un comité parlementaire, comme je l'avais demandé? Quelles modifications ont été apportées aux règlements? Quelles sont les méthodes qui ont été modifiées au cours de la dernière année? Pourquoi le ministre de l'Énergie (M. Chrétien) a-t-il refusé de permettre à la Chambre des communes d'étudier les modifications qui ont maintenant été apportées, afin que la population puisse être assurée qu'une tragédie de ce genre ne se reproduira plus?

Si l'on en croit le rapport de l'office américain, le gouvernement canadien n'a pas administré convenablement les méthodes de sécurité prises au large des côtes. A quel moment la Chambre ou l'un de ses comités pourront-ils examiner les modifications qui ont été apportées depuis? Quarante-vingt quatre personnes ont perdu la vie et le gouvernement fédéral a une large part de responsabilité dans cette affaire.

* * *

LES BANQUES

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES DANS LE CAS DE LA RENÉGOCIATION DES HYPOTHÈQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, les taux d'intérêt préférentiels ont beaucoup baissé depuis un an. Des centaines de milliers de familles canadiennes ont obtenu des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt qui se

situent entre 18 et 20 p. 100. Jusqu'à tout récemment, les banques imposaient une pénalité de trois mois à ceux qui insistaient pour renégocier leur prêt hypothécaire.

En juillet dernier un de mes électeurs a obtenu un prêt hypothécaire au taux de 18¾ p. 100. En novembre, on lui a dit qu'il devrait payer une pénalité de trois mois au montant de \$2,200 pour rompre son contrat. En janvier, on a fixé cette pénalité à \$5,000. A mon avis, les banques n'assument pas la responsabilité que leur impose la charte qu'elles ont obtenue. Ce qu'elles font est peut-être parfaitement légal, mais c'est immoral. C'est du vol pur et simple. Elles abusent des familles que les difficultés économiques ont mises à leur merci en leur extorquant des sommes exorbitantes par des fourberies. D'autres diraient que c'est de l'usure.

J'exhorte le gouvernement à rappeler les banques à l'ordre. Puisque le gouvernement demande aux mères, aux pensionnés, aux vieillards et aux travailleurs d'assumer leur part du fardeau et de pratiquer la modération, ne pense-t-il pas qu'il est grand temps de demander aux banques d'en faire autant?

* * *

• (1410)

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EFFECTUER UNE ÉTUDE AU SUJET DES CONSÉQUENCES SE RAPPORTANT À LA CONSTRUCTION D'UNE ALUMINERIE À BÉCANCOUR

M. Pierre Gimaiel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, le gouvernement du Québec, surtout au cours des dernières semaines, a annoncé sa participation à un projet de construction d'aluminerie à Bécancour: Le gouvernement québécois s'apprête à investir 300 millions de dollars de concert avec la société Péchiney dans cette partie de la province. Je suis content de voir que le gouvernement canadien s'intéresse au projet et qu'il propose de payer une partie des infrastructures, mais venant d'une région où l'aluminium est extrêmement important et où la société Alcan, pour la première fois depuis des décennies, a fait un déficit cette année, j'aimerais que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lumley) s'assure du fait qu'une étude de marché a été effectuée, savoir si l'implantation de la Péchiney à Bécancour aura des effets négatifs sur la société Alcan, parce qu'avant que le gouvernement canadien se prépare à déboursier 18 millions de dollars pour les infrastructures de cette usine qui va s'installer à Bécancour, j'espère qu'on saura tenir compte du fait que le gouvernement de la province de Québec n'a jamais offert de subventions à la société Alcan pour se moderniser dans sa région, que jamais non plus, si ce n'est par le fait qu'il prenne le contrôle de la société Alcan par sa Caisse de dépôt, le gouvernement de la province de Québec n'a démontré la volonté d'amener sa filiale l'Alcan à développer son usine, plus précisément celle d'Alma.

Je parle de ces choses, madame le Président, parce que 500 emplois ont déjà été perdus dans la ville d'Alma à la société Alcan, et j'aimerais qu'avant que le gouvernement canadien participe au paiement des infrastructures de la Péchiney, on puisse en savoir plus long.